



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2018-012

Objet :

CISPD : Réfèrent justice au sein de la MLJ du Cœur
d'Hérault

Délibération affichée le :

L'an deux mille dix-huit et le trente janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Etaient présents :

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine à 18h50 – BLANES Michel – COLOMBIER François – LEROY Annie – DURAND Véronique - DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – FALZON Serge – DEBEAUCHE Christine – POURTIER Jean Luc – BENEZETH Béatrice -CABOCHE Chrystelle – NADAL Olivier – MATEO Amélie – DEJEAN Anne Marie – GOMEZ René – CONTRERAS Sylvie

Pouvoirs : BIESSE Frédérique à SANCHEZ Marie-Hélène - LONGIN Thierry à SERVEL Olivier - BONNET Jean-louis à NADAL Olivier - PANTALEONE Alexandra à SOTO Jean-François - LECOMTE Olivier à CONTRERAS Sylvie – SUQUET Maguelonne à DEJEAN Anne-Marie

Absents : LABEUR Martine (arrivée à 18h50) - EDMOND-MARIETTE Gérard

Convocation du 24 janvier 2018

Madame Amélie MATEO est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le réfèrent justice au sein de la Mission Locale Jeunes du Cœur d'Hérault intervient depuis 2016.

Elle accompagne vers l'insertion des Jeunes placés sous mesure judiciaire (16-25 ans) suivi par les services de l'administration pénitentiaire (SPIP) et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ).

Outre la mise en place d'un professionnel dédié dans la MLJ, il s'agira aussi d'une action partenariale regroupant la Sous-préfecture de Lodève, le SPIP, la PJJ, le CLSPD de Lodève, le CISPD du Clermontais et le CISPD de Gignac, Aniane et Saint André de Sangonis.

Cette action est cofinancée par l'Etat (FIPD-PJJ-SPIP), les CISPD de Gignac, Aniane, Saint André de Sangonis et du Clermontais et le CLSPD de Lodève.

Pour nos trois communes, il s'agit d'accompagner entre 100 à 150 jeunes.

Monsieur le Maire propose

- d'attribuer une subvention de 500 € à la MLJ du Cœur d'Hérault pour l'action « réfèrent justice au sein de la MLJ du Cœur d'Hérault »
- d'inscrire la dépense sur le budget 2018 de la commune

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **28 voix POUR (unanimité)**

➤ **DECIDE**

- d'attribuer une subvention de 500 € à la MLJ du Cœur d'Hérault pour l'action « réfèrent justice au sein de la MLJ du Cœur d'Hérault »
- d'inscrire la dépense sur le budget 2018 de la commune

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean-François SOTO.



Accusé de réception en préfecture
034-213401144-20180130-DEL2018-012-DE
Date de télétransmission : 31/01/2018
Date de réception préfecture : 31/01/2018